

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 24
- ayant pris part au vote : 30
- procurations : 6

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille dix-sept et le 13 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 7 décembre, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, Mme ISABELLE GODEAS, Mme FLORENCE TOULZE, Mme SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, Mme MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, Mme MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, Mme KATY COLDER, Mme NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE M. DOMINIQUE GIRONNET, Mme NATHALIE GAUVRIT, Mme VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, Mme NADINE MAURIN, M. JACQUES DAHAN, Mme ELISABETH ATTELAN, Mme ISABELLE SEROR.

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. PHILIPPE BAUMLIN (Pouvoir donné à Mme MONIQUE GUEDES), M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à M. FREDERIC BAMIERE), M. FREDERIC COMBE (Pouvoir donné à Mme ISABELLE GODEAS), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à Mme NADINE MAURIN), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à Mme ELISABETH ATTELAN), M. ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN,).

Etaient absents excusés : Mme BRIGITTE CABANES-MURITH, Mme CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. NICOLAS COSTES.

M. PATRICE ETAVE a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2017/111

Objet : Intégration des espaces verts de la rue et de l'impasse des Pâquerettes, dans le domaine public communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de L'Union a été sollicitée par Monsieur GERARD LUVISUTTO, en date du 24 octobre 2017, pour récupérer les espaces verts de l'ancien lotissement dénommé « LUVISUTTO ».
La rue et l'impasse des Pâquerettes desservent ces habitations au niveau de la voirie.

Monsieur PIERRE LUVISUTTO, par lettre du 29 avril 1982, avait demandé à la Commune de L'UNION de classer ces voiries dans le domaine public communal.
La Commune de L'UNION a adopté le principe de classement de ces voies et des espaces verts par délibération du Conseil Municipal, en date des 22 octobre 1982 et 17 janvier 1983, après enquête publique.

Pour autant, aucun acte de mutation n'est venu valider cette intégration des voies et espaces verts dans le domaine public communal.

Sachant que la voirie est de compétence communautaire depuis le 1er janvier 2009, date de la création de la Communauté Urbaine,
Sachant que le Conseil Métropolitain a délibéré, en date du 16 septembre 2014, pour valider l'intégration de ces voies dans le domaine public communautaire,

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De valider l'intégration des espaces verts dans le domaine public communal par acte notarié, en vue d'acquérir à l'euro symbolique auprès de GERARD LUVISUTTO et EDDA SAVORGNAN née LUVISUTTO les parcelles AP 172, AP 173, AP 177, AP 178
- De classer ces espaces verts, situés sur la Commune de L'Union, dans le domaine public communal,
- De l'autoriser à signer tout document y afférent.

Décision

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- De valider l'intégration des espaces verts dans le domaine public communal par acte notarié, en vue d'acquérir à l'euro symbolique auprès de GERARD LUVISUTTO et EDDA SAVORGNAN née LUVISUTTO les parcelles AP 172, AP 173, AP 177, AP 178
- De classer ces espaces verts, situés sur la Commune de L'Union, dans le domaine public communal,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Pour copie conforme,

- Transmis le 14 DEC. 2017
- Affiché le 14 DEC. 2017

Le Maire,
Marc PÉRE

Par le Maire,
par délégation,
David ROFFÉ
adjoint au Maire

